

LES 150 MILLES

31 MAI AU 2 JUIN 2024

VOILES CLASSIQUES DE PORT-LOUIS A SAINTE MARINE

ORGANISATION

La course est organisée par l'Atlantic Yacht Club avec le concours de la ville de Port-Louis, de la société Sellor et du Yacht Club de l'Odet. Elle est parrainée par le Yacht Club de France.

Le corps arbitral fédéral est composé des Présidents du Comité de Course et du Jury. La course se déroulera au départ de Port-Louis, à destination de Bénodet, du 17 au 18 juin 2023.

Le grade FF Voile de la compétition est 5B.

RÈGLES

La course sera régie par :

- Les Règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) ;
- Les règlements fédéraux ;
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (le « RIPAM ») quand elle remplace les RCV du chapitre 2



- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont consultables sur le site de la FFV : ffvoile.fr.

PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter les pavillons choisis et fournis par l'autorité organisatrice. Aucune autre publicité n'est autorisée.

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Bateaux de croisière dits « classiques », tels que définis par les Règles de la Jauge Classique Handicap (« la JCH »), d'une longueur au pont minimum de 8 mètres et satisfaisant à la catégorie RSO (3).

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité en conformité avec les prescriptions la Division 240 pour la zone de navigation considérée : Semi-hauturier

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Les participants devront se pré-inscrire en ligne sur le site atlantic-yachtclub.com ou par mail à contact@atlantic-yachtclub.com.

Pour valider l'inscription, le formulaire d'inscription est à télécharger sur le site et à renvoyer par mail à l'organisation. Les droits d'inscription devront être payés par virement bancaire.

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- Pour chaque membre d'équipage, une licence FFVoile valide, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs ;
- le certificat de jauge ;
- un certificat d'assurance garantissant la responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'euros ;
- le numéro MMSI ;
- un certificat d'inspection du radeau de sauvetage à jour ;
- l'acte de francisation.

Pour les concurrents étrangers :

- Les membres de l'équipage ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription un justificatif de leur appartenance à une Autorité nationale membre de l'ISAF et un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- le certificat d'immatriculation ;
- le certificat de jauge ;
- un certificat d'assurance garantissant la responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'euros.

JAUGE

La jauge sera celle de la Jauge Classique Handicap.

Pour en savoir plus, www.jch-online.org.

DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants : 160 euros par bateau plus 45 euros par équipier pour le diner. Le vin est offert par le club.

Les règlements et l'inscription doivent être effectués en ligne sur notre site : atlantic-yachtclub.com

Les paiements peuvent être fait soit par virement, soit par carte bancaire directement sur notre site.

PROGRAMME

Vendredi 31 mai

16h00 : Validation du dossier d'inscription.

Remise des Instructions de course

19h00 : Cocktail de bienvenue suivi du diner des équipages au restaurant «la cantine des matelots» à proximité des pontons.

Samedi 1er juin

09h00 : Validation du dossier d'inscription.

Remise des Instructions de course

12h00 : Départ de la course en rade de Lorient à destination de Sainte Marine, parcours d'environ 150 milles

Dimanche 2 juin :

11h 00: Fermeture de la ligne d'arrivée au large de Sainte Marine

13h00 : Remise des prix au Yacht Club de l'Odé

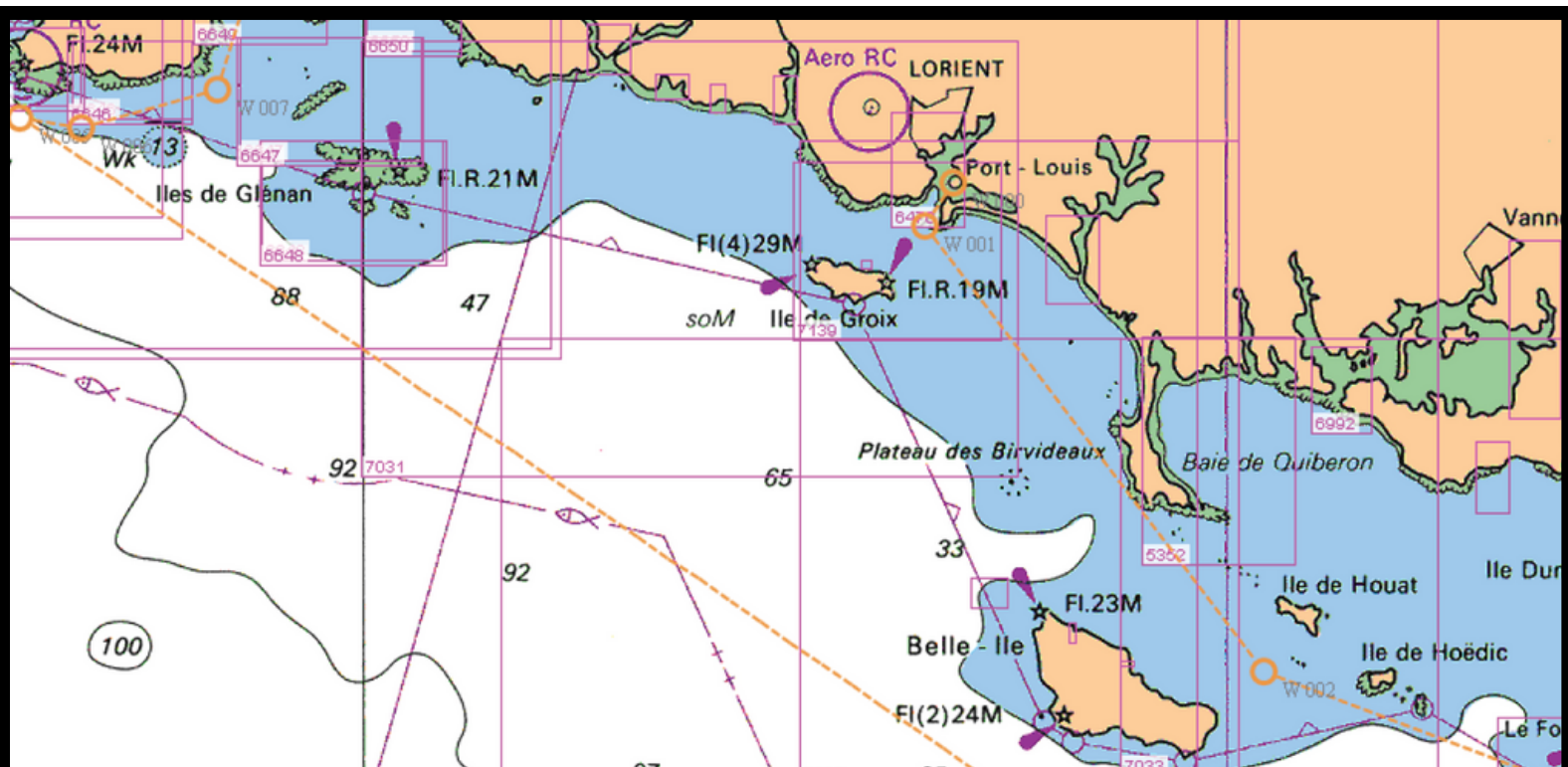
INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles le jour de la confirmation des inscriptions, vendredi 31 mai 2024.

LES PARCOURS

L'emplacement de la zone de départ sera précisé dans les Instructions de course.

Parcours côtiers : Zone de course à définir suivant Annexe Parcours se situant entre le Plateau du Four à l'Est et la pointe de Penmarch à l'Ouest.



CLASSEMENT

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera établi selon le système temps sur temps.

PLACE AU PORT

Les places de port seront gratuites au port de plaisance de Port-Louis une semaine avant le départ et à Sainte Marine pendant 3 jours après la course.

Adresse : Quai de la Pointe - 56290 Port-Louis
 Tél : 02 97 82 59 55
 VHF : Canal 9
 E-mail : port-portlouis@sellor.com

Prévenir la Capitainerie le plus tôt possible et au plus tard 24h avant l'arrivée au port.

PRIX

La remise des prix sera organisée se tiendra à Sainte Marine le dimanche 2 juin 2024.

COMMUNICATIONS RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit, ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Les appels aux sémaphores sont autorisés pour demander une météo.

AUTOPOINTAGE

Aux marques notées auto-pointage, les concurrents doivent obligatoirement noter leur heure (heure GPS) de passage et l'envoyer à l'organisateur par message sur le groupe WhatsApp ouvert à cet effet et réunissant l'ensemble des participants.

Le texto doit préciser : Nom bateau – marque de parcours – heure : minutes : secondes. Pour parer à d'éventuels défauts de réseau, les concurrents doivent noter ces pointages sur une feuille libre.

DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

CAS D'ANNULATION DE LA COURSE ET CONSÉQUENCES

L'autorité organisatrice pourra, pour cause de force majeure ou de tout événement échappant à son contrôle ou si, selon son jugement, la sécurité des participants l'exige du fait des conditions météorologiques, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve.

L'annulation de l'épreuve ne donnera lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le secrétariat de l'organisation :

Jeanne Badiche

06 46 82 24 50

contact@atlantic-yachtclub.com



atlantic-yachtclub.com